Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le
ID : 022-212203194-20260424-DEL_2026_026-DE

COMMUNE DE SAINT MICHEL EN GRÈVE
Délibération du Conseil Municipal du 24 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-quatre avril, à 18 heures 30 minutes, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de M. benoît DUMONT,-après convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 17 avril 2026.

Effectif légal du conseil municipal : 11 Nombre de conseillers présents : 09 Quorum : 06

Nombre de conseillers en exercice : 11 Suffrages exprimés : 11

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : M. Benoît DUMONT, Yves LE MENN, Mme Sandrine LARHER, M. Stéphane ANTONELLI, Mme Patricia MIGARD, M. François HUET, Mme Sandrine GUELOU, M. Mathieu LE GAL, Mme Frédérique TOUCHARD.

Absents : Mme SCHMITT Rome–procuration à Sandrine LARHER–, M. François PONCHON –procuration à Frédérique TOUCHARD–.

Secrétaire de séance pris au sein du conseil : Mathieu LE GAL

2026– 026 – D –DM1 : DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE

Le maire expose que la décision modificative n°1 concerne le paiement de la facture Eurovia du pour la RD786 pour l'aménagement du bourg, pour la partie réalisée sur la commune de Ploumilliau.

Section Investissement :	Article	Dépenses	Recettes
Chap 45	Art 458101	+ 206,00 €	
Chap 23	Art 231	- 206,00€	
Chapitre 45	Art 458201		+ 206,00€
Chapitre 13	Art 1324		- 206,00€
Total		**0,00 €**	**0,00 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la décision modificative et autorise le maire à signer les documents afférents.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Le secrétaire de séance
Mathieu LE GAL

Le Maire,
Benoît DUMONT

MAIRIE DE SAINT MICHEL EN GREVE ☆ (Côtes d'Armor) ☆

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.